

L'an DEUX MILLE DIX HUIT, le QUATORZE du mois de FEVRIER à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de PLAISANCE, régulièrement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sur convocation du 06 février 2018 et sous la présidence de Mme Christine CHAPOTARD, Maire, afin de délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice: 09

Présents : 08

Etaient présents :

Mme CHAPOTARD Maire  
M. ROUCHON 2<sup>e</sup> adjoint,  
Mmes CAILLARD, RAFFRAY, ROUCHON\*  
MM. de MONTBRON, PACE, LONGUET

Absent excusé : M. FRICOT 1<sup>e</sup> adjoint

Procuration: M. FRICOT à Mme. CHAPOTARD

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 décembre 2017.

Délibérations

1. Renouvellement convention d'adhésion au Pôle Santé Sécurité au Travail du Centre Départemental de Gestion de la Dordogne 2018-2020,
2. Détermination des ratios pour les avancements de grade : demande avis du Comité Technique du Centre Départemental de Gestion 24,
3. Syndicat Mixte du Dropt Aval :
  - Approbation de ses statuts avec la mise en place de la GEMAPI,
  - Election des délégués (un titulaire, un suppléant).

Questions et informations diverses.

Madame le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

Monsieur Pascal LONGUET est désigné secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du 21 décembre 2017 est adopté à l'unanimité.

**2018-01 Renouveau convention d'adhésion au Pôle Santé Sécurité au Travail du Centre Départemental de Gestion de la Dordogne 2018-2020.**

Madame le Maire propose de renouveler la convention d'adhésion au Pôle Santé Sécurité au Travail du Centre Départemental de Gestion de la Dordogne pour la période 2018-2020.

Madame le Maire donne lecture de ladite convention aux conseillers et rappelle l'obligation légale de disposer d'un service de médecine préventive pour les employés municipaux. Pour ce faire, elle propose le renouvellement de la convention d'adhésion au Pôle Santé Sécurité au Travail du CDG24 pour les trois prochaines années : du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2020.

Madame le Maire précise que la cotisation pour la période écoulée était de 104 euros par année pour les deux employés municipaux.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à approuver ce renouvellement.

VOTANTS : 08 (dont 1 procuration) Pour : 08 Contre : 00 Abstention : 00

**2018-02 Détermination des ratios pour les avancements de grade des employés municipaux : demande avis du Comité Technique du Centre Départemental de Gestion 24**

Conformément à l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée par la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'établir les ratios d'avancement pour les employés municipaux. Après lecture des dispositions relatives à cette loi, Madame le Maire propose les ratios de 100%.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette proposition.

VOTANTS : 08 (dont 1 procuration) Pour : 08 Contre : 00 Abstention : 00

\*Arrivée de Mme ROUCHON Sylvie.

**2018-03 Syndicat Mixte du Dropt Aval : Approbation des statuts avec la mise en place de la GEMAPI**

Madame le Maire informe le Conseil que conformément à la loi NOTRe, les Communautés de Communes détiennent depuis le 1er janvier 2018 la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) ce qui oblige le Syndicat Mixte du Dropt Aval à modifier ses statuts pour les mettre en conformité.

Madame le Maire donne lecture de l'intégralité des nouveaux statuts du SMDA.

Monsieur de MONTBRON, délégué suppléant sortant au conseil syndical du SMDA, fait part de son mécontentement quant à la politique menée par le syndicat, dont les préoccupations seraient plus liées à l'environnement et à l'écologie qu'aux problématiques des agriculteurs riverains du Dropt. Madame le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur les nouveaux statuts du SMDA.

VOTANTS : 09 (dont 1 procuration) Pour : 08 Contre : 00 Abstention : 01

## **2018-04 Syndicat Mixte du Dropt Aval : Election des délégués : 1 titulaire, 1 suppléant**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de la modification des statuts du Syndicat Mixte du Dropt Aval, il y a lieu d'élire deux nouveaux délégués : 1 titulaire et 1 suppléant. Madame le Maire rappelle l'importance de la participation des délégués aux différentes réunions du conseil syndical du SMDA qui se déroulent principalement en soirée sur la commune de DURAS (Lot et Garonne).

Madame le Maire fait appel à candidature.

M. de MONTBRON est seul candidat au poste de délégué titulaire.

VOTANTS : 09 (dont 1 procuration)	Pour : 08	Contre : 00	Abstention : 01
-----------------------------------	-----------	-------------	-----------------

M. Rouchon est seul candidat au poste de délégué suppléant.

VOTANTS : 09 (dont 1 procuration)	Pour : 08	Contre : 00	Abstention : 01
-----------------------------------	-----------	-------------	-----------------

### Informations diverses :

✓ Madame le Maire donne lecture de l'intégralité d'un courrier reçu avec accusé de réception au cours du mois de janvier 2018, émanant de personnes demeurant sur la commune. Ce courrier est relatif au déploiement sur la commune du compteur communicant (dit LINKY) chez les particuliers par ENEDIS (ex ERDF). Ils informent Madame le Maire de leur refus de la pose de compteur Linky à leur domicile et enjoignent Madame le Maire :

- de présenter et faire voter par le Conseil Municipal une délibération refusant le déclassement des compteurs existants et interdisant leur élimination ;
- de prendre un arrêté suspendant le déploiement du compteur Linky sur la commune ;
- de prendre un arrêté réglementant le déroulement des opérations de déploiement du compteur Linky.

Après un débat au sein du Conseil Municipal où chacun a pu donner son sentiment et exposer les informations qu'il détenait, celui-ci demande à l'unanimité à Madame le Maire de ne proposer au vote aucune délibération et de ne prendre aucun arrêté à ce sujet.

✓ Madame le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la prochaine réunion du conseil communautaire du 19 février 2018, il sera demandé au conseil communautaire de se prononcer sur le futur mode de collecte des ordures ménagères.

1) Collecte en portes à portes\* plus points d'apports collectifs lorsque la situation l'exige. (Situation actuelle)

\*Par benne robotisée dès 2019.

2) Par implantation de Bornes d'Apport Volontaire semi-enterrée (1 pour 200 habitants). Ces bornes sont composées de trois colonnes ; 1 pour les sacs noirs, 1 pour les recyclables et 1 pour le verre.

Pour Plaisance, il est donc envisagé dans ce cas de figure, 2 implantations pour l'ensemble de la commune, 1 sur la Halte d'Eyrenville , 1 vers le Bourg de Mandacou.

Madame le Maire fait part de ses craintes (nuisances, dépôts sauvages, déplacement difficile pour les personnes âgées vers les lieux d'implantation des bornes, risques d'incinérations sauvages des OM, insalubrité autour des bornes, etc...) si le l'option 2 devait être adoptée. Selon les estimations qui ont été communiquées le scénario 2 serait plus économique mais, après débat, le Conseil Municipal à l'unanimité demande que lors de la prochaine réunion du conseil communautaire, le délégué communautaire de PLAISANCE se prononce pour le maintien du mode actuel de collecte « portes à portes ».

- ✓ Madame le Maire informe le Conseil que la Commission de Sécurité passera le 20 mars 2018 à la suite de la construction des locaux de rangement.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.**

### **Signatures**

